



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réduction substantielle du nombre de pharmacies d'officine

Question écrite n° 6638

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur un récent rapport de la Cour des comptes qui recommande une réduction substantielle du nombre de pharmacies d'officine. Ces recommandations, si elles étaient mises en application, se traduiraient, selon un calcul effectué par la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, par la fermeture de plus de 10 000 officines, majoritairement en zones rurales, ce qui amplifierait les disparités territoriales, accroîtrait les déserts médicaux et compliquerait l'accès aux soins pour de nombreux Français. Parallèlement, l'Autorité de la concurrence entend ouvrir le monopole officinal aux grandes et moyennes surfaces commerciales et assouplir les règles pour la vente en ligne des médicaments. Ces mesures complémentaires seraient un coup très sérieux porté au monopole de compétence des officines, qui garantit la délivrance sécurisée de tout médicament, avec un risque limité d'interactions médicamenteuses et de contrefaçons. Derrière cette possible évolution, se pose très clairement la question de la sécurité des patients. Aussi, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement s'agissant de la préservation du monopole officinal.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6638

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2273

Question retirée le : 25 septembre 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)